

Questions fréquemment posées

PUIS-JE EXERCER MON PLAN-REPAS AVANCE PAR AN OU TERME?

Tous les plans-repas de résidence expirent lorsque les résidences proches en Avril. S'il vous plaît vérifier avec notre bureau de service alimentaire ou de logement pour tous les détails.

PUIS-JE PRENDRE DES ALIMENTS DE LA GRAND SALON?

Désolé, vous n'êtes pas autorisé à prendre de la nourriture hors de la Grande Salon. Ces plans sont pour la nourriture qui est consommé dans la salle à manger seulement.

QUE FAIRE SI MA CARTE EST PERDUE OU VOLÉE?

Signalez votre carte perdue ou volée à la bibliothèque J.N. Desmarais. La carte manquante peut être désactivée et une nouvelle émission.

QUE FAIRE SI J'OUBLIE MA CARTE?

Votre carte d'étudiant actif est la clé de tout le système de plan-repas. Si vous l'oubliez, vous devrez payer en espèces pour avoir accès à la salle à manger. La sécurité d'une carte demeure la responsabilité du titulaire de la carte. Si une carte est perdue ou volée le titulaire est responsable de toutes les accusations portées à cette carte jusqu'à ce que la carte est déclarée perdue ou volée. Une carte peut être déclarée perdue ou volée au bureau Chartwells (Court Grand Salon).

EST MON PLAN REPAS REMBOURSABLE?

Oui, tous les plans-repas sont remboursables. Des frais d'administration de 50,00 \$ est applicable. S'il vous plaît vérifier avec votre gestionnaire de restauration sur place pour plus de détails. Certaines conditions sont applicables.